



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17/02/2022

Le 17 février de l'an deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal de Pujols sur Ciron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique Clavier, Maire.

Présents : CLAVIER Dominique, MOTHEs Didier, GERVASONI Florence, THUAULT Jean, SOULARD Stéphane, THUILLIEZ David

Absents : DARMAGNAC Aurélien, MELIN Marie-France, PEREIRA Johan

Absents excusés : LAROUSSE Cécile, POIROT Delphine, THIBAUT-MARROCQ Sophie, VIROULET L'HOTE Emmanuelle

Pouvoirs : RICHEZ Landry à MOTHEs Didier, KIRCHER Séverine à GERVASONI Florence

A été désignée secrétaire de séance : Florence GERVASONI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30. Le quorum n'est pas nécessaire pour cette réunion qui a été convoquée après celle du 13 courant où le quorum n'était pas atteint.

Ordre du jour :

	-Délibération autorisant le maire à signer pour acquisition de terrains
	-Attribution du marché du Square
	-Choix de l'opérateur pour l'immeuble FAUCHE
	-Approbation du dernier Procès-Verbal – 06/02/2023
	- QUESTIONS DIVERSES

1-OBJET : Autorisation de signature au maire pour acquisition de terrains

DELIBERATION

Vu l'accord avec les consorts Gutierrez et Courbin, propriétaires de l'unité foncière section C n° 354/355/356/357 et afin de régulariser l'emprise foncière du chemin rural n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir l'unité foncière cadastrée C n° 354/355/356/357, d'une contenance de 89 ca pour un montant de deux mille trois cent euros (2 300 €), somme qui sera augmentée des frais notariaux

et

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition.

VOTE : UNANIMITE

2- OBJET : attribution des travaux du square

Monsieur le Maire informe que suite aux consultations concernant les travaux du square, cinq entreprises ont été sollicitées : ID Verde, ANTOINE Espace Verts, Colas, Eiffage, Bédouret. Deux entreprises n'ont pas répondu, une a répondu uniquement pour le lot voirie (Colas) et deux pour l'intégralité des lots (ID VERDE et ANTOINE).

Le Conseil municipal,

Après délibéré

Attribue les lots comme suit :

- lot n°1 : VRD terrassement : ANTOINE pour 27 854.76 HT
- lot n°2 : Plantation : ANTOINE pour 18 419.74 HT
- lot n°3 : Mobilier/Jeux : ANTOINE pour 62 3250.59 HT

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

VOTE : UNANIMITE

3-OBJET : Attribution de l'opérateur pour l'immeuble fauché

Le conseil n'étant pas suffisamment représenté, il décide de reporter cette décision.

Pour autant :

-Le maire a sollicité un rendez-vous avec notre Conseil Départemental, Mr Hervé GILLE pour lui présenter le dossier et évoquer les subventions possibles pour une telle opération.

-Concernant l'implantation éventuelle d'un débit de boisson (Licence 3), Mr Didier MOTHEs vérifie que compte tenu de la proximité de l'école (périmètre de protection ?) ce type d'activité puisse être envisagée.

-La réflexion menée après la présentation des dossiers de DOMOFrance et GIRONDE HABITAT a conduit à imaginer une piste de travail différente qui sera soumise au prochain conseil.

4-Objet : Approbation PV séance du 06/02/2023

La réponse à la question de Mr SOULARD concernant la participation de la commune à la mutuelle complémentaire des agents a été apportée.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2023. La réponse est négative. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions Diverses :

-Monsieur SOULARD demande si la remise en peinture d'une salle de classe pourrait être envisagée. Le conseil répond favorablement. Cette dépense sera portée au budget 2023. Mr le maire charge Mr THUAULT de contacter l'entreprise pour planifier les travaux en juillet.

La séance est levée à 20h.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	